

LE COMBAT SYNDICALISTE



CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail

ÉTÉ 2017/N° 425

2€

MASSACRE À LA MACRONNEUSE

La saison 1 a programmé le privé. La saison 2 attaquera les fonctionnaires.



ALERTE ROUGE ET NOIRE IMMÉDIATE !

Luttes syndicales

- Section à l'APF d'Échiroles. La force de travail handicapée soumise à un management qui génère souffrance au travail. P 4
- Enercoop : une section rouge et noire au pays de l'énergie verte. P 5
- Liberté égalité café. Un barnum, une table, du café pour rencontrer les collègues. P 6
- XVII^e Fête de la CNT 66. P 6

Ici et maintenant

- Rennes : Criminalisation du mouvement social : la surenchère étatique ! p2
- Les forces de « l'ordre » tuent dans les cités comme dans les campagnes. P 13

Juridique

- Médecine du travail. P 6&7

Dossier

- Loi travail puissance 10. P 10, 11 et 12

International

- Chili, Kanaky, Guadeloupe, Tunisie, et Maroc. P 14 à 19

Culture

- Boulots de merde ! Du cireur au trader, enquête sur l'utilité et la nuisance sociales des métiers, Julien Brygo, Olivier Cyran. P 21
- Les luttes et les rêves. Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours, Michelle Zancarini-Fournel. P 22

Rennes : les juges à bras raccourcis

Criminalisation du mouvement social : la surenchère étatique !



bornes de validation des tickets de métro, afin de le rendre gratuit. L'accusation dira « *association de malfaiteurs en bande organisée criminelle en vue de commettre des dégradations de biens publics et des violences à l'encontre de personnes dépositaires de l'ordre public* ».

comme toujours impressionnant, entravant le droit de manifester en centre-ville. Le 27 avril, quelques milliers de personnes arrivent à se lancer dans une manif improvisée. Pont Féval, deux motards sont positionnés pour empêcher la manifestation d'avancer. Mais la détermination du cortège les oblige à déguerpir. L'un des deux policiers n'arrive pas à démarrer sa moto, il sort alors son arme et braque les manifestants en tête de cortège qui s'avancent vers lui. Des manifestants le somment de ranger son arme. Quelques minutes plus tard, il repart sur sa moto.

■ L'aggravant circonstanciel

Suite à la manif, plusieurs personnes sont appréhendées, l'un passe au tribunal le 7 juin, un autre est condamné à 2 mois fermes. Le 30 mai, pour cette histoire, sept personnes seront cueillies chez elles à 6 h du mat, par un dispositif policier démesuré (portes défoncées au bélier, fusils

d'assaut, armes de poing, cagoules, etc.). Cinq personnes passent en comparution immédiate le lendemain pour « *violence sur agent assorti de trois circonstances aggravantes* » : « *en réunion* », « *avec arme* » et « *avec dissimulation de visage* », ainsi que de « *groupement en vue de commettre des dégradations ou des violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique* ». Mais, comme elles ont demandé un délai pour préparer leur défenses, elles sont en détention préventive en attendant leur procès, le 21 juin.

■ Insupportables témoins

Le 7 juin, une des personnes arrêtées le jour de la manif passe au tribunal

Depuis novembre 2015, la France vit sous état d'urgence, soi-disant pour protéger le peuple du terrorisme. Mais cette situation permet surtout de tenter de museler le mouvement social. Cop21, Loi Travail, quartiers populaires, etc. sont les moments et lieux où la justice de classe tente d'assommer toute contestation sociale.

À Rennes, au printemps 2016, des centaines de militant-es ont connu l'arbitraire de la GAV et des geôles de la « république ». Une vingtaine de militants est arrêtée lors d'une opération de blocage économique visant à empêcher le fonctionnement des

Dans l'affaire Bagelstein, quatre militants sont incarcérés pendant plusieurs semaines après avoir dénoncé des publicités sexistes, racistes et homophobes. Et bien d'autres subissent les mesures perverses de la justice bourgeoise: interdictions de manifester, restrictions de circulation, assignations à résidence, interdictions de se parler, etc.

■ Braquage en pleine rue

Plus récemment, en avril, lors des élections présidentielles, un peu partout en France mouvements et manifestants « Ni Le Pen, ni Macron ». À Rennes, le dispositif policier est

pour « jets de projectiles » sur deux agents de la BAC. Deux personnes témoignent à la barre et apportent leur version des faits, revenant sur la présence de l'inculpé hors cortège et sur sa passivité (il est accusé de jets de projectiles tout en filmant et en tenant une chaise de camping dans l'autre main). La défense est en béton, le dossier est vide, l'avocat de l'accusé apporte en plus une vidéo qui appuie ses témoignages.

■ Cuisine et dépendances

Alors que le juge s'acharne à buser la culpabilité du militant mis en cause sur des cailloux retrouvés on ne sait comment sur lui, deux témoins expliquent à la barre avoir vu un flic mettre une pierre dans la poche de l'accusé lors de son interpellation. Leurs versions ruinant celles des flics (partie civile dans l'affaire), elles sont cuisinées par le juge pour pallier la défaillance du procureur, complètement dépassé et prenant presque la défense des manifestants.

Alors qu'elles expliquent tranquillement les faits, le juge devient menaçant et répète à plusieurs reprises les risques judiciaires pour de faux témoignages sous serment. Elles n'en démordent pas pour autant, l'une lui répondra d'un cinglant : « *J'ai juré !* ».

Après 15 minutes de délibération, le camarade est jugé coupable de violence (avec jet de pierre) n'ayant



engendré aucun jour d'ITT sur deux agents dépositaires de l'ordre public, et condamné à 6 mois de sursis et 1100 euros de dommages et intérêts (dans la poche des flics !).

■ Criminaliser même les témoins

Fait rarissime et extrêmement grave, les deux témoins qui subissaient une pression et l'agressivité constante du juge (pourtant garant de leur libre parole), sont arrêtées à la fin de l'audience, menottées et présentées devant un juge d'instruction pour faux témoignage, placées sous statut de témoins assistés dans l'enquête pour faux témoignage, et remises en liberté sans contrôle judiciaire. Leurs téléphones portables sont saisis, mis sous scellés.

Le lendemain, un policier brestois, détenu à Rennes en attente de son procès, est remis en liberté. Il est accusé d'avoir tiré avec son arme de service sur un groupe de personnes alors qu'il n'était pas en service et en état d'ivresse.

Tout ceci démontre une fois de plus comment justice et police, main dans la main, s'acharnent à réprimer et criminaliser les mouvements sociaux, malgré des dossiers vides et des témoignages contradictoires. Le pouvoir en place, quel qu'il soit, veut museler toute contestation et décourager les militant-es qui tentent de s'organiser, particulièrement lorsque ceux-ci parviennent à se solidariser au delà de leur appartenance respective à telle ou telle organisation (voir non organisation). Ces manœuvres grossières doivent renforcer notre engagement et notre volonté à vouloir créer une société égalitaire, sans juges ni flics aux ordres d'un capitalisme exacerbé. ●

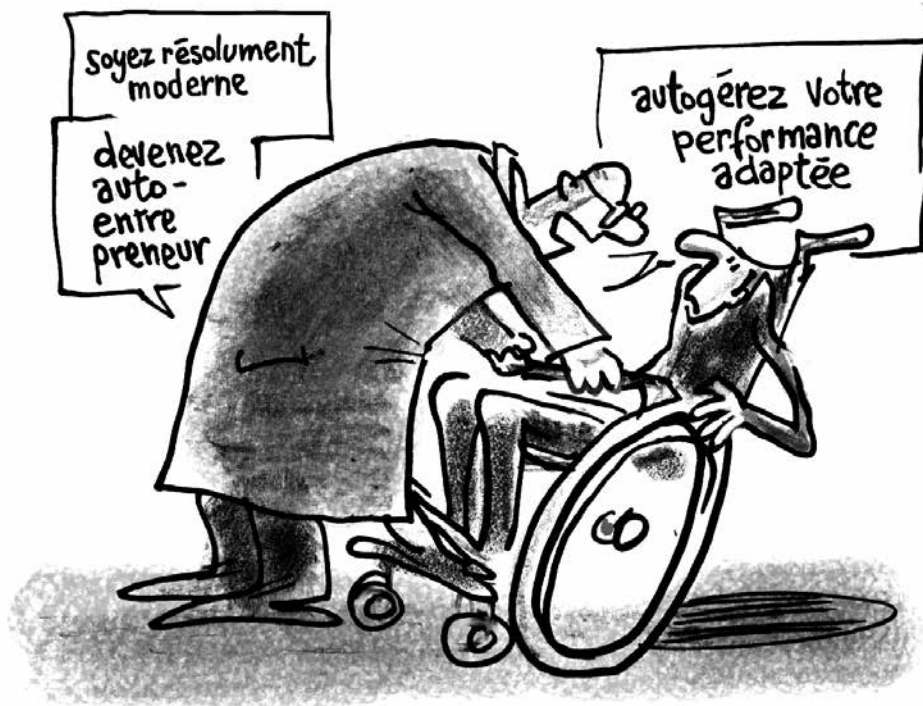
*UL CNT de Rennes
www.cnt-f.org/ul.rennes/*

Sources et infos complémentaires
<https://defensecollective.noblogs.org/post/2017/06/09/308/>
<https://expansive.info/Manif-Ni-Le-Pen-ni-Macron-du-27-avril-Deux-temoins-arretes-en-plein-proces-498>
<https://expansive.info/Non-Braquer-une-manifestation-ne-sera-jamais-un-geste-responsable-487>
www.ouest-france.fr/bretagne/brest-29200/le-policier-brestois-incarcere-rennes-remis-en-liberte-5050638
<https://lundi.am/Rennes-un-policier-sort-son-arme-et-braque-des-manifestants>
<https://expansive.info/Arrestations-et-droit-de-manifester-484>

Le marché du handicap au stade industriel

La force de travail handicapée soumise à un management qui génère souffrance au travail.

À l'APF, l'Association des Paralysés de France, le management patronal associatif sert la recherche de profits au détriment du bien-être de personnes en situation de handicap, valeur marchande qu'elle vend au plus offrant des capitalistes. Ce management nous individualise en tant que travailleuses et travailleurs handicapé-es, nous éloignant de plus en plus du travail en équipe. L'APF veut « rentabiliser » ses structures et notamment ses entreprises adaptées, appelées APF Industrie*. Son nouveau credo, c'est la mise à disposition, sous forme d'intérim déguisé en sous-traitance industrielle, sur les sites de ses clients, de nos capacités à très bas coût, au détriment de nos intérêts physiques, psychiques et matériels. Rien dans nos poches mais tout dans celles de ce patronat associatif de plus en plus gourmand, et qui ne supporte pas qu'on dénonce son management « ferme-la et bosse ». En tant que section CNT à l'APF, nous nous battons pour l'égalité et la justice sociale, pour l'émancipation des travailleuses et travailleurs, et cela ne peut être possible qu'en refusant de faire des compromis avec ce patronat associatif et son fameux dialogue social dont il se vante sans cesse pour l'oublier aussitôt.



■ Souffrance au travail

Nous essayons d'impulser des luttes dans un contexte où plus d'un-e salarié-e est en souffrance au travail, des luttes que nous désirons collectives pour faire valoir nos droits, pour que notre handicap et notre parole soient pris en considération, pour des avancées sociales. Dernièrement notre section syndicale, notre fédé de la métallurgie CNT apportent toute leur solidarité à une camarade syndicaliste de la CGT APF Paris qui subit depuis trop longtemps des discriminations répétées, l'isolement de ses collègues, un harcèlement moral qui l'a acculée au burn-out avec tentative de suicide sur son lieu de travail.

En tant que syndicalistes CNT nous condamnons fermement les agissements de APF Industrie qui accule des syndicalistes, des tra-

vailleuses et travailleurs en situation de handicap à des souffrances au travail qui sont inacceptables. Nous apportons toute notre solidarité syndicale à cette camarade ainsi qu'à chaque syndicaliste, à chaque salarié-e qui luttent à l'APF, dans

d'autres entreprises, face à un management patronal toujours plus hiérarchique, toujours plus à la course aux profits, ceux du capitalisme au détriment des intérêts de la classe ouvrière.

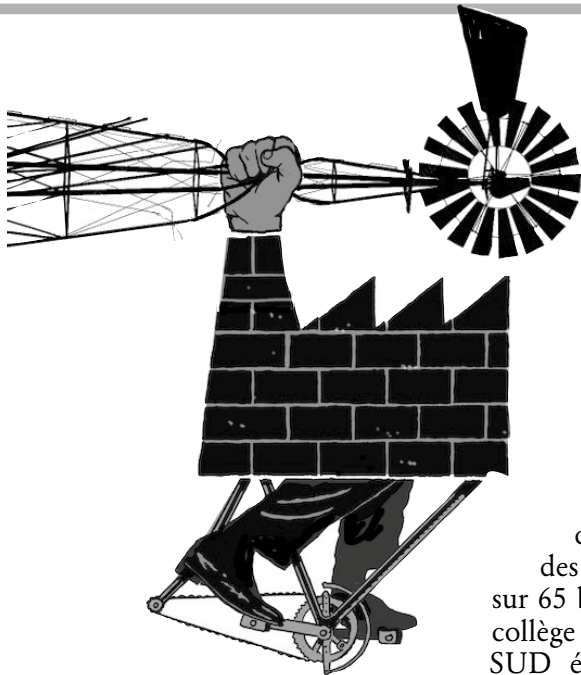
Notre section syndicale CNT réaffirme la nécessité de s'organiser entre travailleur-se-s sur la base d'assemblées générales, à l'APF ou partout ailleurs, pour décider collectivement des luttes à mener et pour les gagner ! C'est notre solidarité de classe basée sur l'égalité et la justice sociale qui ne laisse personne seule face à son employeur qui fera la différence. ●

Section CNT APF Industrie, Echirrolles (Isère)
<stics38@cnt-f.org>

* Entreprise adaptée, dotée du slogan ronflant « ensemble créons de la valeur » et « conjuguons handicap et performance » et qui proclame qu'elle « n'a cessé d'évoluer pour s'adapter aux nouveaux besoins des entreprises en matière de qualité, flexibilité et réactivité. »

Une implantation énergétique

Enercoop : une section rouge et noire au pays de l'énergie verte.



d'électricité 100% renouvelable. Dans un contexte de croissance rapide du nombre de client-es et de salarié-es au sein de la coopérative, Enercoop a organisé ses premières élections professionnelles pour constituer une DUP (délégation unique du personnel).

Les deux salariés de la liste CNT-Etpreci 75 ont recueilli un peu plus de 50% des suffrages exprimés (39 voix sur 65 bulletins valides) au sein du collège employé-es, face à une liste SUD énergie (dont un seul employé).

Les chantiers sont nombreux, le premier étant peut-être celui de la clarification : au sein d'une coopérative, plusieurs instances décisionnelles se superposent. Il va falloir composer avec le conseil d'adminis-

tration, élu par les sociétaires, et son mandataire, la direction générale. De plus, des « Cercles », groupes de salarié-es élu-es par eux selon des méthodes de gouvernance partagée, décident et réfléchissent déjà à des thèmes qui recoupent ceux d'une DUP, comme la grille salariale, la gouvernance ou la vie commune dans les locaux.

Les conditions de travail au sein de la coopérative sont généralement favorables, et la constitution de la section n'a pas donné lieu à une obstruction particulière : il s'agira donc de préserver et d'améliorer encore davantage la protection des salarié-es à mesure de la croissance de la coopérative et dans un contexte légal national dangereux, tout en continuant la réflexion sur les modes de gouvernance horizontaux qui sont aujourd'hui expérimentés. ●

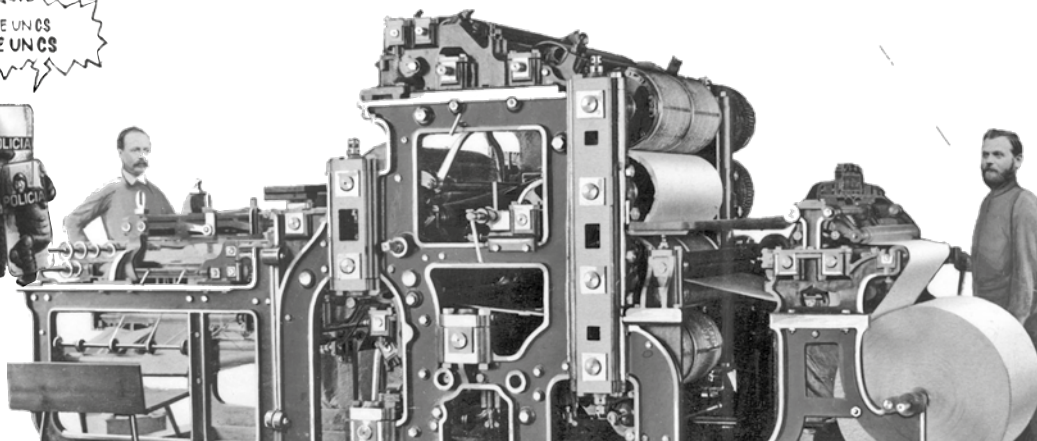
Le section CNT d'Enercoop

* Société coopérative d'intérêt collectif.

Le 22 mai a eu lieu le premier tour syndical des élections professionnelles de la SCIC* Enercoop, fournisseur coopératif

**ABONNEZ-VOUS
AU COMBAT
SYNDICALISTE !**

**LIRE, ACHETER, S'ABONNER AU CS,
C'EST PLUS QUE SOUTENIR UN SIMPLE
JOURNAL.
C'EST LIRE UN JOURNAL UNIQUE ÉCRIT
PAR LES MILITANTS DE LA CNT.
C'EST SOUTENIR LA CNT ET SES LUTTES.**



Liberté égalité café

Un barnum, une table, du café pour rencontrer les collègues.

C'est du travail syndical de trottoir. Poser un toit de toile et une table devant la mairie, c'était une première, le 1er juin, pour la section créée l'été 2016 au sein de la Mairie de Champigny. Pour une première, c'est plutôt bien perçu : une vingtaine de salariés sont passés discuter. Une occasion pour la section créée à l'été 2016 de discuter des conditions de travail dégradées, de la déperdition du service public, des difficultés d'accès à la formation pour les personnels, de l'explosion des situations de souffrance au travail (le service mobilité est submergé) ou du recours massif aux emplois



précaires (CDD à 27% ou à 29 %, vacataires...), là où des titularisations pourraient être prévues. Une enquête menée par la section auprès des collègues a déjà révélé que toutes et tous décrivent une détérioration

des conditions d'exercice de leur travail tout en déplorant un climat de plus en plus délétère dans leurs relations avec la hiérarchie.

Les agents que nous avons rencontrés nous disent subir des méthodes de management déconnectées du terrain, uniquement soumises à des indicateurs de performance et indignes d'une ville de gauche. Cette dégradation globale de l'environnement de travail a pour conséquence l'apparition de ce qu'il faut bien nommer « souffrance au travail ». Interpellée à diverses reprises depuis des mois, l'équipe municipale reste sourde aux signaux de détresse émanant des agents du terrain. ●

ETPICS 94

XVII^e Fête de la CNT 66

Comme chaque année, notre syndicat vous invite à sa fête annuelle.

Comme chaque année, notre syndicat vous invite à sa fête

annuelle, le **dimanche 10 septembre 2017** à partir de 12h à l'aire de Loisirs de St Laurent de la Salanque (parcours fléché à partir de la D83, sortie 7 St Laurent / St Hippolyte puis direction étang de Salses).

Midi : Apéritif en chansons.

Menu : « Feijoada ».

15h : Brèves syndicales et prises de parole des Collectifs présents.

16h00 : Animation musicale.

Toute la journée, buvette, librairie, stands, tables de presse, avec dédicace par la traductrice et petite fille, du livre édité cette année par

les éditions CNT-RP, « Le cordonnier d'Alicante » de Manuel Sirvent Romero.

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation au repas au plus tard le lundi 4 septembre, en précisant le nombre de personnes et de végétariens. (cnt66@cnt-f.org). (Participation 14 euros, chômeurs ou précaires 8 euros)

(Pour ceux qui en ont, amenez vos éco-verres pour les autres nous en fournissons). ●

CNT 66

HLM St Mathieu,

cour F, 39 rue des rois de Majorque

Perpignan 66000.

Tél : 04 68 34 33 31

Permanences : tous les mercredis de 17 à 19h.



L'an 1 du Macronat : un truc de malades

Parmi les protections des salarié-es déjà attaquées par la loi El Khomri : la médecine du travail.



Salarié-es du privé comme du public, en activité ou au chômage, la rentrée prochaine va nous confronter à la logique la plus brutale du patronat : travaille ou crève !

Après avoir chanté tout l'été, nous serons bien dépourvu-es quand la bise reviendra comme le dit la fable : à moins que la riposte des opprimé-es ne vienne contrecarrer les plans des dirigeants des entreprises du CAC40 et de la finance dont Macron est le porte-parole.

À nous de suivre les évolutions lors de l'été, d'être vigilant-es et de nous préparer à un automne de lutte ! Parce que la lutte, c'est classe contre classe, il va nous falloir faire front face à Macron et Gattaz ! Sus au Macronat !

■ Le grand ordonnanceur

Les ordonnances ? Rien à voir avec une prescription de toubib nous soulageant de la souffrance au travail. C'est juste l'inverse. Macron

veut imposer vite sa vision capitaliste libérale, sans passer par le 49-3 comme Valls. Après la loi Macron et la loi Travail (El Kohmri), il s'attaque à ce qui reste de protection sociale : le code du travail. Et aussi à la fonction publique plus tard mais sans le dire clairement : il ne faudrait pas avoir et le public et le privé dans la rue en même temps. Légiférer par ordonnances cet été pour que les nouvelles règles du droit du travail privé soient applicables dès septembre et sans passer par les navettes parlement-sénat.

Après, ce sera le tour des fonctionnaires puis des chômeurs, chaque chose en son temps.

Légiférer par ordonnances, c'est pour le Président, demander sur les grandes lignes de son programme au parlement une « habilitation » à imposer rapidement des règles sur les thèmes énoncés. Ensuite le gouvernement rédige ces ordonnances qui seront signées par le Président : ces textes n'étant pas des lois mais des

décrets s'appliquent aussitôt. Il y a néanmoins un passage au sénat et au parlement pour que ces décrets fassent force de loi. Entretemps, les décrets peuvent être contestés en Conseil d'État.

Pour Macron, un parlement à sa botte permet d'effectuer ces réformes : faire que les accords d'entreprise prédominent définitivement sur les accords de branche; permettre le référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur ; plafonner les dommages et intérêts aux prud'hommes en cas de licenciement abusif.

Touchant au domaine de la réforme du travail, la loi Larcher de 2007 impose au gouvernement une concertation négociation avec les « partenaires sociaux » [confédérations syndicales]. Même si Macron les convoque pour la forme, il peut se passer de ce « dialogue social » en invoquant l'urgence de la situation... L'urgence, pour le patronat, c'est de pouvoir augmenter le temps de travail et rogner sur les condi-

tions de travail des salarié·es.

■ Le travail, c'est la santé ?

Outre le temps de travail, les conditions de vie passent aussi à la moulinette, via la modification des règles en matière de médecine au travail. Partant du principe du manque

UNE MÉDECINE DU TRAVAIL EXPÉDITIVE



croissant de médecins du travail par rapport à la masse salariale, la loi Travail d'août 2016 a prévu de modifier le suivi de la santé des salarié·es. Tombés en décembre dernier, les décrets sont appliqués depuis le 1er janvier 2017.

■ T'as mal ou ?

La médecine du travail a pour objet d'éviter toute altération de la santé des salarié·es du fait de leur travail. Son rôle préventif vise à surveiller les conditions d'exercice du travail, les risques de contagion et d'atteinte à leur sécurité. Elle peut effectuer des visites d'établissement et établir des dossiers sur chaque entreprise et chaque site, en veillant à la salubrité des locaux, la présence d'EPI, le respect des normes d'hygiène, etc. Elle a aussi un rôle de suivi individuel de chaque salarié·e sous forme d'entretien et d'examen de leur santé. La loi Travail a grandement modifié cet aspect.

■ Une médecine à plusieurs vitesses

Auparavant, lors d'une embauche, un·e salarié·e bénéficiait d'un examen médical avant le terme de sa période d'essai. Désormais, cette visite médicale d'embauche disparaît, au profit d'une visite d'information et de prévention (VIP) à réaliser auprès d'un professionnel de santé qui n'est donc pas nécessairement le médecin du travail (MT) mais une personne sous son autorité. La visite a lieu dans les trois mois suivant l'embauche, à moins que le ou la salarié·e n'ait déjà effectué une VIP dans les 5 ans précédant la prise de fonction sur un poste similaire, et si aucun risque n'est signalé ni aucune inaptitude énoncée par le passé.

Cette VIP d'embauche met en place le dossier médical et suit un protocole prévu par la loi. C'est notamment lors de cette VIP que les modalités de suivi à venir et leur périodicité sont définies, d'où son importance. Un·e salarié·e estimant cette VIP insuffisante au regard de sa situation peut demander à rencontrer le médecin du travail : c'est automatique s'il ou elle est en situation de handicap ou d'invalidité partielle.

■ Suivi ordinaire allégé

Auparavant le suivi médical s'opérait tous les deux ans. Avec la VIP, c'est au minimum tous les cinq ans, mais la périodicité est fonction du degré d'exposition des salarié·es aux risques de santé. La fréquence est aussi déterminée selon des conditions de travail, l'état de santé, l'âge et les risques liés au poste.

Deux types de suivi : simple et renforcé. Pour le suivi simple, la visite est faite par un membre de l'équipe disciplinaire médicale dirigée par le médecin du travail. Le suivi renforcé c'est avec le médecin du travail lui-même, sous forme d'un examen médical d'aptitude.

Un·e salarié·e anticipant un risque

LA MÉDECINE DU TRAVAIL INAUGURE LES NOUVELLES VISITES



d'inaptitude à son poste de travail peut demander une visite auprès du MT. Cela peut permettre de mieux reprendre le travail suite à un arrêt, de voir un aménagement de son poste de travail négocié sous couvert de la MT, etc.

■ Simple gestion des risques

Les salarié·es occupant des postes à risques (secteurs exposés à l'amiante, aux substances cancérigènes, dangereuses, biologiques, tressaillant en hauteur ou en sous sol, etc.) ou présentant des risques pour autrui (conducteurs de train, pilotes d'avion, grutiers, etc.) sont suivis désormais au moins tous les 4 ans. La périodicité de cet examen est fixé par le MT au cas par cas. Un suivi simple type VIP s'opère en plus de cet examen au moins tous les deux ans.

Suivis une fois tous les 5 ans, les salarié·es dits non exposé·es (cadres, administratifs, salarié·es du tertiaire...) sont les sacrifié·es du suivi médical par la loi Travail : pour les rédacteurs de cette loi, les maux qui touchent ces catégories de personnel n'existent pas, ni burn-out, ni risques psycho-sociaux, ou autres TMS.

Les CDD et intérimaires ont le même suivi que les salariés en CDI. Cas particuliers : Les travailleurs de nuit n'ont plus de visite médicale tous les six mois : la loi Travail

Saison 1, c'est tout de suite

Les travailleurs saisonniers, quelque soit leur domaine d'activité ont des droits. N'hésitez-pas à contacter votre syndicat local pour être renseigné-e et accompagné-e en cas de problème, conflit avec votre employeur, sur la légalité du contrat, du paiement des heures, des horaires et conditions de travail. ●

prévoit une simple VIP dont la fréquence est fixée par le MT selon le poste occupé et les risques liés. Les salarié-es handicapé-es ou reconnu-es invalides ont un examen approfondi sans délai avec le MT. Leur suivi est particulier et fonction de leur santé.

■ Des inaptes à dégager plus vite

La loi Travail leur a prévu un sort funeste aux déclarés « inaptes » au travail et aux handicapé-es : leurs licenciements sont facilités, les possibilités de recours réduites.

Un esclave décrite inutile à l'entreprise se verra gentiment (ou pas) remercié pour ses bons et loyaux services qui lui ont coûté sa santé. Sitôt l'inaptitude constatée par le MT, donc suite à au moins un examen médical, le MT doit procéder à l'analyse du poste en question et proposer à l'employeur un aménagement, ou un reclassement sur un autre poste, en suggérant éventuellement une formation.

Alors que l'inaptitude relevait auparavant du simple constat, elle doit désormais être motivée pour que l'employeur puisse en discuter avec le MT et respecter ses préconisations. L'employeur doit dès lors proposer

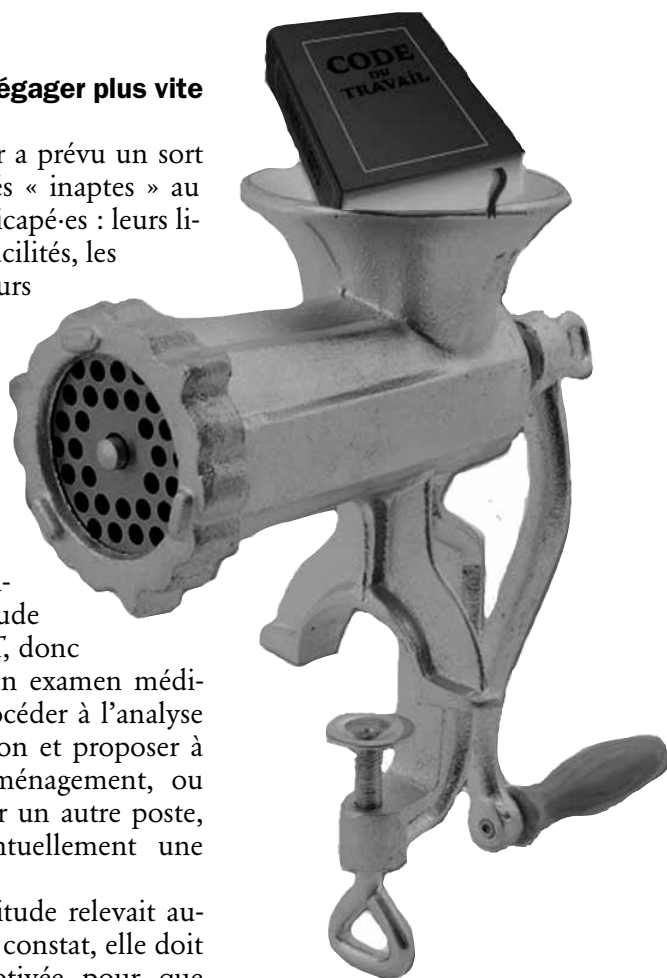
au salarié un emploi correspondant, proche de son ancien poste, professionnellement parlant. La loi Travail supprime l'obligation de proposer plusieurs postes, en cas d'impossibilité ou de refus : du coup, le refus

du poste par l'« inapte » peut entraîner le licenciement. Que l'origine de l'inaptitude soit professionnelle ou non, la loi Travail s'en cogne : si impossibilité de reclassement, c'est la lourde !

Et si on n'est pas content de l'avis d'inaptitude, peut-on opérer un recours gratuit auprès de l'inspection du travail ? Ah bah non, là encore, la loi Travail a supprimé cette contestation. Il faut désormais saisir le tribunal des prud'hommes en référé, dans les 15 jours suivant la notification d'inaptitude, le signaler au MT et engager une contre-expertise médicale auprès d'un expert inscrit sur une liste officielle (donc un recours coûteux).

■ Vive le sport

Si le travail c'est plus la santé, passons au sport. La rentrée des classes (de lutte des classes) annonce quelques courses poursuites et bat-tage de pavé. Les ordonnances qui vont pleuvoir cet été vont sonner la fin de la récré pour beaucoup de salarié-es, la plupart reposés cet été, frais dispos pour agir et contrecarrer les plans du Macronat ! Une sorte de repos préparatoire, pour reprendre le sport de classe dès la rentrée ! ●



La machine de guerre anti-sociale En Marche forcée !

Les tendances été de la « loi travail puissance 10 »
décortiquées par les cénétistes salariés de l'inspection du travail.

Emmanuel Macron ne veut pas perdre de temps pour sa nouvelle réforme du droit du travail. En ardent défenseur du capitalisme et du patronat, lui et son gouvernement cogitent actuellement à plein régime sur la façon de faire passer leur réforme du code du travail par voie d'ordonnances avant la fin de l'été.

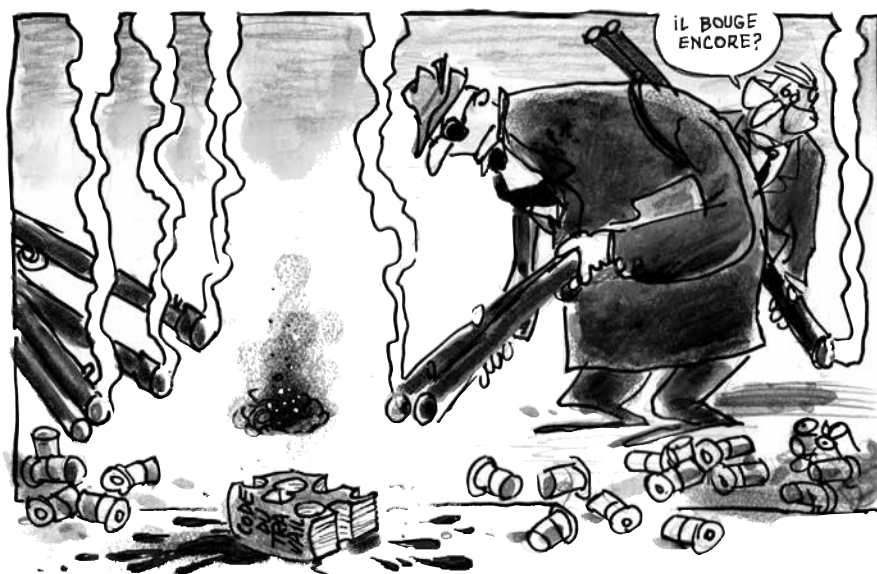
■ Grosse faveur au patronat

« Dialogue social » oblige, la mascarade de la consultation des « partenaires sociaux » s'enchaîne au pas de charge avant de passer vite aux choses sérieuses, offrir au patronat le pouvoir de faire le droit, en s'affranchissant une bonne fois pour toutes du « principe de faveur » qui a été au cœur de la construction historique du droit du travail en France.

■ Les grandes lignes du projet de cette nouvelle « loi travail puissance 10 »

- Une inversion totale de la hiérarchie des normes

Macron a promis de mettre fin aux 35 h. Avec toutes les possibilités d'aménagement du temps de travail qui se sont empilées avec le temps, à quoi s'ajoute la possibilité de baisser le taux majoration des heures sup par accord, les 35 h étaient déjà bien mal en point. Macron veut leur donner



le coup de grâce, avec l'idée générale, de poursuivre la dérégulation en renvoyant à la négociation d'entreprise le soin de fixer la norme en droit du travail. Le but : achever l'inversion de la hiérarchie des normes – en donnant la primauté aux accords d'entreprise par rapport aux conventions de branche et à la loi – en la généralisant au-delà du seul sujet du temps de travail.

C'était déjà le projet de la loi travail, mais la durée de base du travail restait encore fixée par la loi. Et certains sujets restaient uniquement négociables au niveau de la branche (comme les grilles de minima salariaux) sans dérogation possible dans un sens défavorable au niveau de l'entreprise. Aujourd'hui tout doit disparaître !

- Référendum de contournement

Et pour être sûr que cette dérégulation puisse être effective, Macron veut faire contourner le monopole syndical sur la négociation collective en étendant la possibilité d'organiser des référendums d'entreprise. Là où la loi travail donnait la possibilité à un syndicat minoritaire d'ini-

tier un référendum, Macron veut pousser la logique au bout en donnant cette possibilité aux employeurs. On imagine déjà le chantage à l'emploi qui jouera à plein dans les boîtes pour faire passer toutes les régressions à coups de référendums successifs

Le référendum d'entreprise est un leurre de démocratie. Les salarié-es seront placé-es devant un choix individuel, alors que la défense de leurs intérêts ne peut véritablement se faire que collectivement. Dans ce sens, passer outre les représentant-es du collectif des salarié-es pour demander l'avis individuel de chacune, c'est faire croire à la fiction d'une relation égale entre un-e travailleur-se et un patron.

Ce projet, c'est l'aboutissement du déjà ancien projet patronal de « refondation sociale » initié en 2000 par Ernest-Antoine Seillière, ex-président du Medef. Une offensive de dérégulation généralisée du droit du travail. Il est important que Macron ne trouve pas d'alliés syndicaux pour mettre en scène son pseudo « dialogue social » et réaliser son projet.

- La fusion des IRP

La loi Rebsamen avait étendu les possibilités de fusion des différentes institutions représentatives du personnel dans des délégations unique du personnel (DUP) jusqu'à 300 salarié-es en y intégrant notamment les CHSCT. Macron veut aller plus loin

en autorisant toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, à mettre en place une DUP.

- Fini le compte pénibilité

Le Medef revendique depuis 2010 l'abrogation du compte pénibilité. C'était la seule micro-avancée du quinquennat Hollande (pour faire passer sa réforme des retraites auprès de la CFDT). Encore trop pour le patronat. Pierre Gattaz a qualifié la mesure « d'usine à gaz » et insisté pour que le gouvernement « la fasse sauter ». Macron va s'employer à exaucer ses vœux.

- Un permis de licencier low cost

Initialement prévue par le projet de loi travail, et finalement retoquée, le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, fait sa réapparition. Le tribunal n'aurait plus à apprécier le préjudice réel : l'indemnité maximale serait fixée une bonne fois pour toutes. Encore un aboutissement des désirs du patronat. Pierre Gattaz plaide depuis longtemps pour le plafonnement des indemnités prud'homales en mettant en avant « la peur » des chefs d'entreprise.

Concrètement le patronat veut anticiper et provisionner ce que coûtera un licenciement abusif pour licencier tranquillement. Le document de travail du gouvernement paru dans la presse révèle que les termes mêmes de la rupture du contrat de travail (motifs de licenciement, préavis et indemnités) pourraient être modulables et renvoyés à la négociation d'entreprise. ●

CNT Travail et Affaires Sociales



Très vite, les fonctionnaires à attaquer

Derrière les suppressions de postes, la casse du statut...

Nouvelles réformes du code du Travail ?

Bon, bah, on va essayer de faire encore un effort...



■ La fin des 35h pour les fonctionnaires

Depuis longtemps, nombre de politiques ont comme projet de revenir sur les 35h, y compris pour les fonctionnaires. Dans le programme du candidat Macron, derrière l'idée de développer « de nouvelles façons de travailler » pour les fonctionnaires, c'est le temps de travail qui est en ligne de mire. Sur le code du travail et en particulier le temps de travail (35h, RTT, congés, etc.) le privé n'est qu'une première étape.

■ Le rétablissement du jour de carence

Toujours au nom de l'égalité public/privé, Macron a aussi promis de rétablir le jour de carence avant d'être pris en charge par l'assurance maladie pour les agents en arrêt.

La fameuse « égalité » se fait toujours par le bas pour nos encenseurs de la parole patronale. Mais dans la réalité, une grande partie des entreprises prend en charge les jours de carence de leurs salarié-es. Selon une étude de 2009 l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé, intitulée « Protection sociale complémentaire d'entreprise », 66 % des salarié-es bénéficient d'une prise en charge du délai de carence par leur prévoyance entreprise.

Ce projet d'une deuxième loi Travail n'est qu'une première étape avant la casse de la fonction publique. La logique ? Attaquer le droit du travail privé avec la loi Travail 2 et, une fois la loi passée, s'attaquer aux fonctionnaires pour leur appliquer les mêmes mesures en les présentant comme des privilégié-es par rapport aux salarié-es du privé. Une stratégie déjà mise en œuvre pour les retraites, par exemple.

Mais Macron ne compte pas seulement supprimer des postes, comme ses prédécesseurs. Début février, son programme a annoncé que « 500 000 fonctionnaires vont partir à la retraite. Sur la fonction publique d'État et territoriale, 120 000 ne seront pas remplacé-es », puisque selon lui, le service public coûterait « trop cher à l'État » ou que le statut de fonctionnaire ne serait « plus adéquat ».



En instaurant un jour de carence pour les fonctionnaires, ils et elles seront donc traité-es comme la minorité de salarié-es du privé les moins bien indemnisé-es.

■ Vers la fin du point d'indice

Concernant les salaires des fonctionnaires, fini aussi la « parenthèse » de 2016 avec une bien faible

fonction publique et gouvernement, les orientations sont claires : il n'y aura pas de hausse de la valeur du point d'indice en 2017 et aucun rendez-vous salarial annuel n'est envisagé avant 2018.

Suppressions de postes et gel du point d'indice ont tous un air de déjà-vu, appliqués par les différents gouvernements, du PS de Hollande à la droite de Sarkozy.

Mais, là aussi, il y a plus. Une nouveauté s'est glissée dans le programme de Macron.

Le diable est dans les détails. Des rencontres bilatérales avec les syndicats « représentatifs », sont sorties quelques « grandes orientations » du gouvernement, qui projette de différencier la valeur du point d'indice servant à calculer la rémunération des fonctionnaires selon des versants de la fonction publique (État, hospitalière, territoriale). En créant trois

points d'indice différents, Macron veut diviser la fonction publique,

avec des calendriers différents pour attaquer les différents secteurs, fonction publique d'État, hospitalière, et territoriale. Un préalable donc à une remise en cause brutale des acquis de la fonction publique.

Macron est dans la lignée des politiques et des contre-réformes que nous subissons depuis des années : pousser jusqu'au bout la transformation managériale des secteurs publics, instaurer le modèle de l'entreprise dans les institutions publiques avec son corollaire de « rentabilité », de « performance » et de course à la valorisation. Au détriment du service public.

Le rêve final de Macron ? Que le code du travail broyé par ses réformes soit applicable à la fonction publique.

Ce scénario n'est pas une fatalité, il ne tient qu'à nous de le faire échouer. Le gouvernement veut aller vite ? À nous de nous mobiliser sans attendre !

Dès maintenant, l'urgence est de préparer la riposte sociale dans l'unité. La CNT soutient toutes les initiatives permettant d'enclencher la résistance ! ●



revalorisation de 1,2 % du point d'indice. À l'issue des premières rencontres entre syndicats de la

On n'est pas des lapins



Halte aux violences policières à la campagne comme dans les cités

pour Jérôme, Amine, Rémi, Naguib, Joseph
et toutes les victimes des forces de l'ordre.

Syndicat CNT intercorporatif 71 - interco71@cnt-f.org - 06 01 22 17 94

Un paysan à bout tué par les gendarmes

Les forces de « l'ordre » tuent dans les cités
comme dans les campagnes.

Les gendarmes ont fait feu six fois. Un des deux a tiré cinq fois, dont trois balles mortelles. Jérôme Laronze, 37 ans, éleveur de bovins et militant à la confédération paysanne, n'avait pas l'intention de mettre fin à ses jours. Il refusait juste de se soumettre à un contrôle vétérinaire et avait pris la fuite après avoir fait mouvement avec son tracteur vers les gendarmes. En cavale depuis dix jours, il a été abattu par les gendarmes alors qu'il était au volant de sa voiture, le 20 mai, dans le sud de la Bourgogne. Un paysan à bout, seul face à la pression administrative et la peur du contrôle dans un contexte accru d'exigences sanitaires imposées.

En février, il avait dit à la presse locale « *Les agriculteurs sont plutôt des taiseux et souvent ils retournent la violence contre eux-mêmes. C'est pour cela qu'il y a un ou deux suicides par jour dans notre profession. Mais peut-être que la violence va finir par se retourner vers les autres...* »

Son nom s'ajoute à la longue liste des victimes des forces de l'ordre. Évidence insupportable : les flics tuent, de préférence parmi les pauvres et les précaires. Quel point commun entre Naguib Toubache, Karim Boudouda, Amine Bentounsi et Jérôme Laronze ? A priori aucun. Pourtant, ils ont tous été tués par balle par les forces de l'ordre, dans des circonstances toujours troubles. Les auteurs de ces crimes sont généralement acquittés.*

Jérôme Laronze apparaît comme une exception au milieu des affaires des cités populaires et « *quartiers sensibles* ». Mais, agriculteurs et habitants des quartiers forment bien deux populations précarisées, prolétarisées, stigmatisées, constamment humiliées.

Endettement, surendettement des

paysans ne sont pas toujours reconnus. Un tiers d'entre-eux a touché moins de 350 euros par mois en 2015.

Prolétarisés, les agriculteurs, contraints par un arsenal de normes et de réglementations, appliquées par des administrations aussi lourdes qu'incompétentes, ont perdu toute autonomie dans la manière d'organiser leur travail.

Si les cités populaires souffrent d'une image dégradée : drogue, violence, désœuvrement... La profession agricole supporte, elle aussi, le poids de la stigmatisation : pollueurs, empoisonneurs, profiteurs, chasseurs de primes et subventions... Si ces qualificatifs reposent souvent sur des réalités critiquables, la généralisation n'épargne personne et les amalgames touchent même les plus vertueux.

Enfin, et c'est peut-être là le point essentiel, agriculteurs et habitants des cités sont constamment humiliés. D'un côté, les dossiers bloqués à la CAF depuis des mois, les actualisations à Pôle emploi, les contrôles au faciès. De l'autre, les primes PAC non versées, les télédéclarations en ligne, le puçage généralisé. D'un côté, les fouilles au corps ; de l'autre,

les contrôles sanitaires. D'un côté, la garde-à-vue ; de l'autre, la mise en demeure... Autant d'affronts quotidiens, de violences ordinaires qui conduisent souvent au drame**. ●

CNT Interco 71

* Plus d'infos : www.urgence-notre-police-assassine.fr

** Les paysans français se suicident deux fois plus qu'il y a cinq ans.

Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello

CPPAP N° 0618S06521 TGI N° 97/93

Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org

CS c/o CNT Stics 13

c/o 1 000 Bâbords

61, rue Consolat 13001 Marseille

Administration

cs-administration@cnt-f.org

C/O CNT 18 Avenue de Sierre

07200 Aubenas

Abonnements

cs-administration@cnt-f.org

C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Impression sur papier certifié PEFC

Imprimerie Étoile

Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Le Combat syndicaliste sort en début de mois.

Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqués.es après leurs journées de travail.

Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou.tes !

Chili

De l'auto-organisation du peuple mapuche : la coopérative d'épargne et de crédits mapuche « kume mogen »

Le 25 mars 2017 un membre du secrétariat international a rencontré au 33 rue des Vignoles, Jorge, militant mapuche, vice-président de la coopérative « Kume Mogen », en présence de Nestor et Lise de l'association Terre et Liberté pour le Walimapu. L'occasion d'un échange approfondi sur la lutte du peuple Mapuche, d'hier à aujourd'hui.

Un peu d'histoire sur le peuple mapuche et ses luttes

Le peuple Mapuche représente au Chili 1 200 000 personnes soit 10% environ de la population chilienne, peuple également présent en Argentine. La moitié de la population vit dans les campagnes, partiellement dans la Cordillère des Andes et au bord de la mer. Il existe 5 communautés avec des caractéristiques spécifiques selon leur localisation géographique. Mais dans le cadre des guerres et face à la répression il y a une tradition d'unité. Le fonctionnement est organisé sur la base de désignation de chefs et des représentants. Historiquement le pays a été colonisé par les Incas et, en 1591, par l'Espagne.

En 1810 est proclamée l'indépendance du Chili. Sous la domination espagnole le peuple Mapuche bénéficiait des clauses d'un traité qui lui reconnaissait une Zone de liberté et la qualité de nation. Ce traité résultait des luttes conduites par le peuple Mapuche. L'indépendance chilienne donna lieu à une guerre de « pacification » pour exproprier les Mapuche de leurs terres. Cette guerre durera de longues années de 1861 à 1881, date de la fin du conflit. C'est la période où la répression est la plus forte. L'État chilien bénéficiera de l'aide de la marine anglaise, et de l'Allemagne. À la suite du conflit il y a installation de colons allemands,



italiens et suisses qui accaparent les meilleures terres.

1811 : C'est le début d'un exode massif pour fuir la répression, les incendies des villages. Pour éviter les persécutions de nombreux Mapuche changent de nom. Beaucoup de femmes partent vers les villes pour travailler comme nourrices et femmes de ménage.

L'année 1881 marque le début d'une résistance culturelle. Il s'agit de maintenir les traditions, l'utilisation de la langue, le recours à la médecine traditionnelle, les cérémonies culturelles.

De 1964 à 1970, sous la présidence d'Eduardo Frei, 3 lois instituant des réformes sont promulguées et concernent la réforme agraire, les coopératives, la nationalisation du secteur du cuivre. Elles ne seront pas appliquées.

Sous la dictature de Pinochet de

nombreuses arrestations et disparitions sont opérées parmi la population mapuche. Des lois antiterroristes visent les opposants avec une nouvelle constitution mise en place par la Junte. Politique ultra libérale qui frappe toute la population chilienne, avec la privatisation des entreprises, les vagues de licenciements dans des secteurs à forte tradition syndicale comme les pêcheurs et les trains. Le décret 701 organise le « développement » du secteur forestier et dans ce cadre des terres appartenant au peuple mapuche sont annexées et données à des entreprises forestières. Implantation d'eucalyptus et autres arbres, le pouvoir organise le pillage des ressources pour la fabrication de la cellulose. Trois ou quatre grandes familles, Matté, Angelini, Luksic se partagent les terres comme les mines.

■ Des méthodes de prospection thermique ont révélé la présence de minerais qui attirent les convoitises

Depuis quelques années, la question de l'organisation du peuple Mapuche est au centre des réflexions et pratiques. À la fin des années 90 naissance du mouvement pour la récupération des terres. Après 500 années d'oppression une nouvelle génération entend reconquérir ses droits. Il y a parfois recours à des formes d'action directe comme le



Macarena Collio Valdés, *défenseuse environnementale mapuche, retrouvée "suicidée" dans sa maison en août 2016, l'enquête policière menée à la suite de ce meurtre est toujours en sans réponse.*



Lorenza Cayuhan, *prisonnière mapuche contrainte d'accoucher pieds et mains liées, face à des policiers, en octobre 2016. Transférée avec son bébé à la prison de Arauco, après que le tribunal ait rejeté un recours de Protection.*



Machi Linconao Francisca Linconao Huircapán, *autorité spirituelle détenue sans procès près de 9 mois à la prison de Temuco a été libérée en janvier 2017, après une grève de la faim et de nombreuses manifestations en sa faveur dans le monde, et assignée à résidence en attente de son procès.*

sabotage de camions forestiers. Le pouvoir chilien répond par la criminalisation du mouvement social, des emprisonnements, des morts. La loi antiterroriste de Pinochet est toujours utilisée. Il y a une continuité dans les méthodes d'oppression.

À Santiago a été créée une organisation mapuche : Meliwixanmapu.

La création de la coopérative Kume Mogen résulte de l'activité d'un groupe de professeurs/es d'origine mapuche qui travaillent dans une association de recherche pour améliorer l'éducation. Ce projet s'est forgé au cours de réunions, de séminaires, et la mise en place d'une loi sur les coopératives a été l'occasion de passer du stade de la réflexion à la pratique. Au Chili les personnes n'ont pas la possibilité d'obtenir un crédit et la coopérative répond à un besoin auquel les banques ne répondent pas. Les objectifs de la coopérative d'Épargne et de Crédit sont multiples :

1. Aider les gens pauvres des villes comme de la campagne.
2. Soutenir la création d'autres coopératives en particulier de production.
3. Assurer un soutien à des groupes artistiques.
4. Être un espace réel de discussions et d'échanges, ainsi par exemple une plateforme de discussions sur les régions les plus pauvres du Chili.
5. Travailler en commis-

sions : commission de l'Éducation, projets, Solidarités ; logistiques, Réflexions.

6. Organiser des foires autogérées avec ventes directes, présentation.

7. Soutenir les prisonniers politiques et leurs familles, paiement des avocats.

8. Projets d'établir des conventions avec les syndicats.

La démarche est de montrer qu'un autre monde est possible et de voir comment il est possible de concrétiser ce monde nouveau. La coopérative est un outil technologique qui peut permettre de réaliser les moyens d'un autre monde. Il s'agit de s'appuyer sur des pratiques ancestrales, en particulier le concept de réciprocité. L'action vise à gagner une souveraineté financière, condition d'une autonomie du peuple mapuche. Il y a 500 associés sur la base de 25 millions de pesos et la durée du prêt est d'un an pour éviter l'endettement. La coopérative n'est pas seulement réservée aux mapuches, de nombreux chiliens sont dans des situations de pauvreté.

Après avoir quitté Paris, Jorge a réalisé en Europe une tournée de 50

L'Association est en contact avec le collectif argentin Hijos et l'Assemblée des Citoyens argentins qui mène un combat pour la libération de la prisonnière indigène Milagro Sala, dont l'avocat Eduardo Tavani, membre du Comité international pour la libération de Milagro Sala. Il existe une vidéo sous-titrée en français d'une durée de 90' sur l'histoire de l'engagement de cette militante indigène avec une population très démunie dans la région de Jujuy en Argentine. Voici le lien pour visionner le film en HD : <https://www.youtube.com/watch?v=Vf6TWa1a-kI>,

jours : en Allemagne, à Bochun en Rhénanie du nord, à Cologne, à Bonn, à Dinslaken, à Berlin, Hambourg et Hanovre. Il a continué sa tournée au sud de la France à Marseille et à Barjols et enfin s'est rendu à Barcelone. Jorge prépare la rédaction d'un compte-rendu des lieux, collectifs et institutions visités au cours de sa tournée afin de préparer un exposé à l'occasion de l'AG de juin.

C'est l'ouverture d'un long chemin semé d'embûches mais qui s'appuie sur les valeurs du peuple mapuche. ●

*Raphaël,
pour le Groupe de Travail Amérique.*

Pour contacter l'association Terre Liberté pour le Walimapu :
Terre et Liberté pour Arauco
2, rue Monge, 94110 Arcueil
terreliberte@gmail.com 06 14 21 82 72



Guadeloupe



27 mai 2017 : les manifestants-es n'oublient pas les morts de Pointe-à-Pitre du 27 mai 1967 et exigent la justice

«Vérité, Justice, Réparation», «Guadeloupe, Guyane, Kanaky, il est fini le temps des colonies», c'est l'un des slogans scandé par les 600 manifestant-es qui se sont rassemblé-es à Paris pour défiler de Nation jusqu'à République. C'est naturellement que l'on constatait une forte mobilisation des Guadeloupéen-es et martiniquais-es. Le secrétariat international de la CNT appelait à participer à cette manifestation et plusieurs syndicats CNT de la région parisienne étaient représentés dont le syndicat du bâtiment.



Nous avons manifesté derrière la banderole « Sortir du Colonialisme » avec des camarades de l'USTKE. Malgré ses limites, il s'agit d'une date importante du combat pour faire reconnaître la responsabilité de l'État français dans

les crimes commis le 26 mai 1967 contre les manifestants-es venus-es soutenir les grévistes du Bâtiment.

Notons au passage que si de nombreux groupes signent des appels ils ne sont pas nécessairement sur le terrain le jour venu.

Au départ à Nation prise de paroles, minute de silence, musique. La manifestation a été très vivante, ponctuée de musique et du son des tambours, des tenues colorées et symboliques, un cortège dynamique qui a suscité une écoute bienveillante des personnes sur les trottoirs. Fait historique dans la période: l'absence des Robocops habituels.

Notre tract a été très bien accueilli, environ 300 distribués, avec de nombreux échanges. Et un intérêt particulier pour notre revue « Terre et Liberté » dont 5 numéros ont été vendus.

Un jalon sur le chemin de la vérité, le combat se poursuit.●

*Groupe de Travail Amérique
Secrétariat International de la CNT-F*

Kanaky

La CNT Grenoble fait place aux Kanak



Films, débats, partage : on pourrait résumer ainsi la journée spéciale organisée par la CNT-38, le samedi 20 mai, au 102, rue d'Alembert. Deux films ont été projetés, l'un de Bernard Lassauce sur celles et ceux qui ont façonné l'histoire du pays ces 30 dernières années, et l'autre, de David Duslam, réalisé suite à l'envoi d'un militant de la CNT lors du XVe congrès confédéral de l'USTKE, à Lifou, en décembre 2015. Comme attendu, l'indépendance, a été au cœur des débats, où les membres de l'USTKE, du MJKS et du SI présents ont pu expliquer à

l'assistance respectable les enjeux. Alors que l'année 2018, celle du référendum, pourrait être celle de l'indépendance, le thème des listes électorales pour le vote a été évoquée. Autres questions : Comment se préparer à l'indépendance? Quelles sont les alternatives au tout nickel, principale ressource à l'exportation? Quelle citoyenneté kanak? Quelle place pour les langues kanak?

Outre les échanges riches et assidus, ce fut une belle journée qui a aussi permis à la communauté des Kanak de se retrouver. ●

Tunisie

Le mouvement social passe par Tataouine

Par chance, aucune guerre impérialiste pour les ressources n'a trouvé son théâtre en Tunisie, et pourtant, gaz et pétrole se trouvent dans son sous-sol. En mai 2017, à Tataouine, la ville du sud où fût tourné le premier épisode du film «la Guerre des Étoiles» (et sa planète «Tatooine»), a éclaté un mouvement de protestation qui ressemble à tous ceux qui traversent le Maghreb depuis plusieurs années: les habitants se battent pour leurs ressources spoliées, pour leur dignité. Mais la mode des «printemps arabes» est passée, elle n'a laissé qu'un vague goût amer de transitions décoratives et de trahisons démocratiques, et Tataouine, si proche il y a peu, se retrouve de nouveau à des années lumières du spectacle à l'occidentale.

Les ressources en question

En fait, cela fait de longues années que les questions liés à l'exploitation mafieuse du gaz et du pétrole sont au cœur des préoccupations des habitants de Tataouine. Dans le sillage du mouvement révolutionnaire du printemps 2011, et à l'instar d'autres régions dont le sous-sol est riche (par exemple, Gafsa et son phosphate), les revendications liées au contrôle et la redistribution des richesses apparaissent. Ainsi, aujourd'hui à Tataouine, on retrouve au cœur des manifestations l'idée qu'une part importante des bénéfices dans l'exploitation des ressources doit servir au développement de la région, ou bien que ses habitants devraient être embauchés en priorité dans les entreprises du secteur. Ces revendications doivent être mise dans leur contexte : Tataouine fait partie des régions de l'intérieur de la Tunisie qui ont toujours été délaissées par l'État central



Photo Zouheir Souissi

et ses élites issues du littoral. Les gouvernements qui se succèdent depuis la chute de Ben Ali (libéraux et religieux) n'ont fait que poursuivre la même politique de marginalisation des régions intérieures, comme celle de Tataouine, et des quartiers populaires des grandes villes. Tout comme le Rif marocain, ou les régions voisines de Sidi Bou Zid et Gafsa, Tataouine a toujours fait partie des régions contestataires contre le colonialisme, puis contre la dic-

tature de l'État post-indépendant. Si Tataouine est marginalisée, c'est parce qu'elle subit un «colonialisme interne», celui de l'État central, qui a pris le relais de l'administration française, afin d'intégrer le capital tunisien dans le marché mondial.

Cette fois, tout avait commencé par une histoire néocoloniale classique: le 8 avril la société canadienne de pétrole Winstar licencia 24 ouvriers tunisiens à Tataouine. Cette entreprise, qui ignorait déjà

les revendications locales pour un véritable investissement dans la région, provoque ainsi un premier sit-in de quelques jeunes chômeurs,

au centre de la ville de Tataouine. Les sit-in se multiplient, et le 23 avril 2017, 1500 jeunes de Tataouine décident de s'établir à 100 kilomètres au sud vers le champ pétrolifère d'El Kamour, tant que le gouvernement ne répond pas à leurs revendications : «1500 postes d'emploi dans les sociétés pétrolières, la création de 3000 postes dans la société d'environnement et jardinage et l'attribution de 100 millions de dinars au profit du Fonds de développement de la région.» Plus largement, ils revendiquent que 70% des emplois du secteur reviennent aux habitants de la région. «De loin, les tentes blanches d'El Kamour évoquent un No DAPL des indiens d'Amérique du Nord luttant contre le colonialisme pétrolier» écrit la journaliste Henda Chenaoui sur le site d'opposition nawaat.org le 12/05/2017.

■ Anouar Sakrafi, un martyr de plus

Le 27 avril, jour de la visite du premier ministre libéral Youssef Chahed, adepte des politiques du FMI, Tataouine est en grève générale. La pression est alors très forte sur le gouvernement, et c'est le ministre de l'emploi Imed Hammami, qui va négocier avec les Tataouinois avec un constant mépris, en leur proposant en permanence des revendications revues à la baisse. Comme les sit-inneurs d'El Kamour refusent de partir sans avoir reçu une véritable réponse, la situation pourrait jour après



sit-in Kamour

jour. Le 20 mai, après un dernier ultimatum de 48 heures lancé par les manifestants au gouvernement, sans réponse, ils décident de bloquer le pompage du pétrole. Sur ordre du président-dictateur Beji Caïd Sebti, l'armée intervient pour briser le sit-in, en brûlant les tentes des protestataires, et en tirant gaz lacrymogènes et chevrotines sur les manifestants. Au passage, les hommes politiques et les médias proches du régime accusent les protestataires d'être financés par la main de l'étranger, tout comme le régime marocain le fait avec les protestataires du Rif. Il s'ensuit plusieurs jours d'affrontements, dans lesquels des centaines de personnes sont gravement blessées. Un manifestant, Anouar Sakrafi, est percuté par un véhicule de l'armée au milieu des affrontements, et meurt le 22 mai.

■ L'état d'urgence plus le néocolonialisme... et l'impuissance de l'UGTT

Depuis l'été 2015, à la suite des attentats du Bardo et de Sousse, l'état d'urgence a été décrété par Sebti en Tunisie. Cela lui permet d'envoyer l'armée en face des mouvements sociaux, comme donc à Tataouine, de réprimer et de tuer avec la «légitimité» plus grande de l'armée par rapport à la police. Le pays est donc une sorte de laboratoire de l'État d'urgence, observé avec une très grande attention par le parrain français. Le Quai d'Orsay, recommande

depuis le 22 mai d'éviter la région de Tataouine à cause des manifestations qui traversent la région. C'est ce qu'on pourrait appeler la solidarité à la française avec les dictateurs. On ne condamne par un dictateur qui assassine un manifestant et réprime des demandes légitimes, on recommande d'éviter les régions contestataires !

Dans cette situation, l'UGTT centrale syndicale historique, et qui joue encore un rôle important dans les mouvements sociaux, semble cette fois-ci complètement dépassée par les événements. Elle est particulièrement mal vue par les jeunes chômeurs de Tataouine qui rappellent les promesses qui n'ont jamais été tenues depuis des années par les gouvernements successifs, avec lesquels l'UGTT était censée négocier. En acceptant une «unité nationale» avec l'État et le syndicat des patrons l'UGTT a hypothéqué une partie de sa crédibilité. Le rejet croissant à son égard s'exprime dans le mouvement social de Tataouine. Le 8 juin, après deux mois de lutte, le secrétaire général de l'UGTT Noureddine Taboubi finissait tardivement par proposer aux sit-inneurs sa médiation avec le gouvernement, sans s'exprimer sur leurs revendications ni sur la question des ressources, ou des entreprises étrangères qui les exploitent. Cela ne suffira ni à la région de Tataouine, ni au peuple tunisien. ●

*Groupe de travail Afrique
du secrétariat international de la CNT*



Maroc

le Rif toujours mobilisé !

Cela fait plus de sept mois que les mobilisations se sont redynamisées dans le Rif, au Nord du Maroc, suite à la mort d'un vendeur de poisson, Mohcine Fikri, broyé sauvagement dans une benne à ordures après que les forces de l'ordre aient confisqué sa marchandise. Cette contestation a pris au fil des mois une tournure sociale et politique prenant comme cible le régime marocain. La population rifaine réclame la vérité et la justice pour Mohcine Fikri et aussi pour 5 participants assassinés lors de la manifestation du 20 février 2011 dans la ville d'Al Hoceima. Les rifain-e-s dénoncent aussi la militarisation de Al Hoceima déclarée comme zone militaire depuis les années 50. La liste des revendications reflète la faiblesse des services publics et l'inaccessibilité aux droits les plus élémentaires : absence de dispensaire de santé et d'hôpitaux, absence de structures universitaires et scolaires, de centres de loisirs, le tout équipé de personnels et de matériels inadaptés, l'absence d'emplois pour les jeunes... Ceci reflète aussi la précarisation et la stigmatisation que subissent beaucoup de régions du Maroc.



La contestation a connu un embrasement le 18 mai dernier suite à l'appel à une grève générale et une marche qui ont, malgré l'ambiance policière et militaire, réussi à regrouper des dizaines de milliers de personnes dans la région d'Al Hoceima. Un des slogans impressionnants était : « êtes-vous un gouvernement ou un gang ? » (en s'adressant aux dirigeants de l'État). Face à ce réel mouvement populaire, l'État a fait des choix : décrédibiliser le mouvement pour qu'il n'y ait pas de soutien au niveau des autres villes, et la répression pour empêcher toute expression collective dans l'espace public. Une campagne de propagande a été menée à ces fins, notamment sur la toile : la contestation serait menée par des séparatistes travaillant pour des intérêts étrangers (Algérie, Front Polisario), et désirant provoquer au Maroc un scénario à la syrienne ou à la libyenne. L'État a aussi utilisé le pouvoir des médias (qui sont publics) pour faire passer au reste de la population marocaine de fausses images sur ce qui se passe au Rif (vidéos et images hors contextes et anachroniques).

À partir du 26 mai, les événements

ont pris une autre tournure. Nacer Zefzafi (une des icônes du mouvement actuel) a interrompu dans la mosquée Mohammed V d'Al Hoceima le prêche du vendredi pour dénoncer l'utilisation des mosquées comme tribune à la propagande officielle (il est à savoir que les prêches du vendredi sont des textes envoyés par le ministère des habous et des affaires islamiques et que les imams ont pour consignes de s'y résigner.). Un mandat d'arrêt contre Nacer Zefzafi (entre autres) a été immédiatement lancé, ce dernier étant accusé d'avoir « insulté le prédicateur », « prononcé un discours provocateur » et « semé le trouble ». Depuis cet événement, une vague d'arrestations a eu lieu, incluant l'arrestation de Nacer Zefzafi (entre autres) le 29 mai 2017. Des vidéos de leur transport vers Casablanca ont circulé dans les réseaux sociaux. On y voit que les forces de l'ordre ont suivi lors de leurs transferts des procédures anti-terroristes.

Depuis le 26 mai 2017, des marches et des sit-in ont eu lieu non seulement dans le Rif mais dans plusieurs villes marocaines et aussi à l'étranger (Paris, Madrid, Rotterdam, Bruxelles...), réclamant la libération immédiate et l'abandon des charges de toutes les prisonnières politiques et soutenant les revendications de la population rifaine. Des rassemblements non-mixtes de femmes ont été orga-

nisés. Des appels à boycotter les mosquées, notamment pour le prêche du vendredi sont encore à l'ordre du jour. Les violences policières sont de plus en plus accrues, et la répression des manifestations aussi, que cela soit dans le Rif ou dans d'autres villes. Jusqu'au 9 juin, la liste s'étend à 140 personnes poursuivies par la justice (selon le porte-parole du gouvernement) divisées en 3 groupes : un déferé devant le tribunal de première instance, un autre devant la cour d'appel d'Al Hoceima, et le dernier transféré à Casablanca. Selon le communiqué du procureur, ces personnes seraient soupçonnées « d'avoir bénéficié d'aides financière et logistique de l'étranger, destinées à mener une propagande de nature à porter atteinte à l'intégrité du royaume, ainsi qu'à ébranler la fidélité que les citoyens doivent à l'État et aux institutions ». À ce titre, elles risquent un à cinq ans de prison. Elles sont aussi soupçonnées d'avoir commis un outrage aux symboles du royaume dans des rassemblements publics, et risquent un à cinq ans de prison ainsi que l'interdiction de l'exercice d'un ou de plusieurs des droits civiques et civils. Et malgré cela, la contestation continue, et le peuple ne décolère pas. Le peuple rifain a besoin aujourd'hui et plus que jamais d'une barricade populaire de protestation et de solidarité au niveau national et international pour dénoncer la militarisation et la répression. ●

Layla, activiste marocaine

La violence sourde et l'autodéfense

Goodyear, Air France... des épisodes de la guerre sociale auscultés par un documentaire.

Le service public télévisuel peut révéler quelques pépites de temps en temps.

Le magazine de France 2 *Infra-rouge* a proposé le 23 mai 2017 en deuxième partie de soirée « *Dans le secret de la violence sociale* », un documentaire de moins de 60 mn*.

Le pitch : « *En 2011, François Hollande en campagne électorale se rend devant l'usine Goodyear d'Amiens avant sa fermeture et prend des engagements rassurants, mais non suivis d'effet. À Goodyear comme en bien d'autres usines, la colère des salariés déçus qui voulaient préserver leur emploi a alors laissé place à des manifestations déterminées, quelquefois violentes. Le réalisateur s'est lancé dans une plongée dans le monde du travail, a rencontré des centaines de salariés, d'ouvriers. Ceux qui hier ont été confrontés à des occupations d'usines, à des séquestrations de patrons, à Sony, Molex, Caterpillar, Sodimatex, Continental.* »

Cet intéressant documentaire remet en perspective « la notion de séquestration des patrons » dans le cadre d'une lutte sociale. L'occasion de rappeler un discours de Jaurès en 1906 :

« ...La violence c'est chose grossière, palpable, saisissable chez les ouvriers : un geste de menace, il est vu, il est noté (...). Une démarche d'intimidation est saisie, constatée, traînée devant les juges. Le propre de l'action ouvrière, dans ce conflit,



lorsqu'elle s'exagère, lorsqu'elle s'exaspère, c'est de procéder, en effet, par la brutalité visible et saisissable des actes. Ah ! Le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses ! Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclat de voix, comme des diplomates causant autour du tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers ; ils décident que

les ouvriers qui continueront la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale. Cela ne fait pas de bruit ; c'est le travail meurtrier de la machine qui, dans son engrenage, dans ses laminoirs, dans ses courroies, a pris l'homme palpitant et criant ; la machine ne grince même pas et c'est en silence qu'elle le broie. » ●

Fonz SSCT Lorraine

* visible sur www.youtube.com/watch?v=flpfzLQFplo

Décès de Jean-Claude Barret, militant indépendantiste réunionnais.

Le 12 mai Jean-Claude Barret militant anticolonialiste du LPLP et membre de son bureau politique est décédé à l'hôpital de Bellepierre à Saint-Denis.

La cause anticolonialiste perd un militant constant, fidèle à ses engagements. Lors de son séjour en France en tant que postier il avait été membre du syndicat CNT PTT et avait contribué par des initiatives concrètes à dénoncer toutes les formes du colonialisme, animant par sa présence des réunions publiques au 33 rue des Vignoles.



Depuis son retour à La Réunion nous étions restés en contact et il nous communiquait Fanal, journal du LPLP, nous livrant également ses analyses, envoyant des photos de la réalité coloniale, lors des différents mouvements sociaux, voire émeutes,

qui secouent régulièrement l'Île

Cette disparition prématurée est un dur coup du sort mais nous savons que le combat anticolonialiste est un processus qui n'aura de fin qu'à l'issue du renversement du capitalisme, porteur de tous les impérialismes, de toutes les oppressions.

Le Secrétariat International a adressé un message au LPLP et a présenté ses condoléances à sa famille, à ses proches, à ses camarades de combat.

Secrétariat International de la CNT.

LPLP : Lorganizacion Popeler Po Liber Nout Pei
3 ruelle du Pont 97427 Etang-Salé-Les-Hauts
fanal@mail-reunion.com

LA PRÉCARITÉ : UNE VRAIE LIBERTÉ



Boulots et métiers de merde



Boulots de merde ! Du cireur au trader, enquête sur l'utilité et la nuisance sociales des métiers,
Julien Brygo, Olivier Cyran,
ed. La Découverte, 280 pages, 18,50 €.

À part pour faire bouillir la marmite, et quelques exceptions, le travail s'associe mal avec l'utilité sociale. Ça sent plutôt la contrainte, qui mène à tenter d'esquiver les dégâts sur le corps ou le moral. Le travail dénaturé, la perte de sens, les usagers de services devenus clients... L'obligation de se taire, de supporter sans broncher, de courber l'échine. On connaît ça. Pour ce bouquin, l'enquête ratisse large, « du larbin au requin » et c'est là son originalité : classer sous l'appellation boulot de merde (bullshit jobs selon le terme lancé par l'anthropologue américain

David Graeber en 2013) tant les victimes du rouleau compresseur ultra libéral, caissières, coursiers, distributeurs de prospectus, potiches d'accueil à talons hauts, femmes de ménage, « équipier » de fast food, que ces fervents opérateurs, conseillers financiers, gestionnaires de fortune, artisans de la défiscalisation ou de la spéculation boursière. Manière de jauger avec un spectre large les mutations du capitalisme.

À priori, on se dit que les forçats de la précarité qui subissent, payé-es des miettes, traité-es comme des moins que rien, n'ont pas la même assignation que les complices du capitalisme, bien payé-es, œuvrant dans ses niches les plus socialement néfastes, la finance, la pub. Il y aurait comme une ligne de partage qui les sépare, un vieux truc appelé lutte de classes, entre les soutiers du bas de l'échelle, souvent très utiles à la collectivité, des soins hospitaliers au nettoyage, et de l'autre des alliés objectifs de l'oppression et de la prédation. Les auteurs tentent un léger distinguo entre les boulots de merde et les métiers de merde.

Ils notent aussi que l'intérêt social du travail n'est jamais mesuré sérieusement, la notion d'emploi brouillant tout, facteur dominant les discours des patrons et des gouvernants, cette fois bien utile pour contrer les très sensibles chiffres du

chômage. Les deux auteurs s'appuient sur une étude britannique de 2009 commandé par le think tank progressiste New Economics Foundation, qui tentait de mesurer les coûts sociaux, ou leurs bénéfices collectifs, jusqu'à imaginer une rémunération proportionnée à leur utilité sociale.

Et le chapitre sur le lean management (servi en « élan » par les crânes d'œufs de La Poste) montre le dernier cri du management qui traque les temps morts mieux que le taylorisme, élimine les instants improductifs et fait réformer les gestes du travail par les victimes elles-mêmes., les auxiliaires forcés d'une productivité qui mêle oppression et compression du temps. Si le consentement est un peu extorqué, on arrive quand même à une cogestion de sa propre exploitation. Le dernier chapitre fait croiser un camarade postier, ancien de la CNT marseillaise, victime de répression, deux ans sans solde, et finalement passé à Sud-PTT « afin de pouvoir s'appuyer sur un réseau et une logistique un peu plus solides », en espérant donc trouver plus de forces vives, au moins numériquement.

Dans cette mutation des formes de jobs, de main d'œuvre et d'exploitation, ce bouquin ouvre des pistes à creuser pour y insérer un syndicalisme de combat. ●

Nico, Intercos Nantes

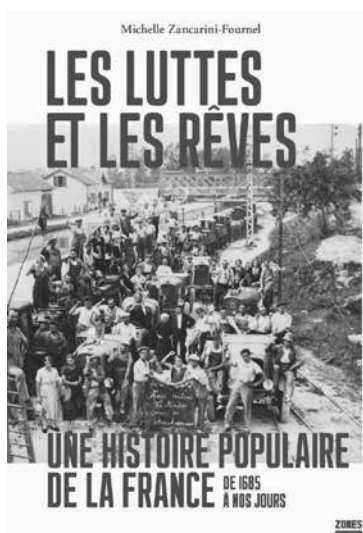
LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !

Une histoire de France au ras du sol



Les Luttes et les rêves. Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours, Michelle Zancarini-Fournel, ed. Zones, 996 p., 28 €

L'histoire officielle est sélective, préférant les couronnements, les intrigues de cour et les batailles d'empires. L'histoire d'en-bas exhume plus de trois siècles d'autres faits, de 1685, date de la promulgation du Code noir par lequel l'État régit l'esclavage, jusqu'à Mai 68, la France postcoloniale, la mutation néo libérale et la révolte des quartiers populaires à l'automne 2005. Cette histoire populaire réhabilite les émeutes, les révoltes et les organisations autonomes affrontant le pouvoir, toujours replacées dans leurs contextes. Cette somme très documentée se lit comme un grand roman, inscrit dans la veine d'« Une

histoire populaire des États-Unis de 1492 à nos jours », d'Howard Zinn publié en 1980. On y lit les revendications et les insurrections des paysans et des ouvrières, les plaintes sourdes des engagés dans la guerre sociale, les grèves qui ont bousculé les puissants et forgé des consciences de classe. C'est l'histoire de toutes les laissés-pour compte de la saga officielle bourgeoise, délibérément écartés du « récit national ». Tous ces sans grade, ces opprimés, ces esclaves marrons, ces insurgés de Kabylie et de Martinique au temps de la Commune de Paris ont pourtant bien contribué à l'histoire sociale et politique...

« *Troubles de subsistance* » et émeutes contre la misère, le blé trop cher, les impôts sur le sel, cotoient les désertions et insoumissions. Ce peuple des sans-nom est là, protagoniste collectif dont émergent quelques figures, non pour en faire des héros ou des icônes sorties de l'anonymat, mais comme témoins documentés des résistances au bas de l'échelle. Retenant la définition du peuple de Gramsci, « *l'ensemble des classes subalternes et instrumentales* » des sociétés humaines, l'auteure est particulièrement attentive au sort des femmes, des esclaves, des colonisés. Les répressions habituellement passées

sous silence, œuvres de « *pacification* » coloniale, bagne de Cayenne, Biribi, ramènent aux évidentes conflictualités de classe mais aussi de genre. Sans cacher les contradictions du mouvement ouvrier, sa misogynie au mieux paternaliste, ou sa xénophobie parfois virulente quand la concurrence de main d'œuvre règle ses rivalités par les rixes ou l'émeute, jusqu'à laisser huit morts sur le carreau, tous Italiens, à Aigues Mortes en 1893. Même s'il est imprégné d'anticapitalisme, l'antisémitisme de Proudhon, Blanqui et Fourier n'est pas non plus passé à la trappe.

Au passage, l'auteure ravive par exemple la mémoire d'une Gabrielle Petit, militante féministe, anticléricale, antimilitariste et SR : elle « *soutient deux combats, l'action féministe - "la révolte contre l'asservissement d'un sexe par l'autre" - et l'action syndicaliste révolutionnaire pour l'obtention de la journée de huit heures, et même, position osée, la création d'un syndicat de prostituées pour lutter contre la réglementation.* » Dans sa préface, Michelle Zancarini-Fournel prévient que son texte est « *émaillé de nombreuses citations - témoignages, manifestes et chansons- qui sont autant de voix à entendre.* » ●

Nico, Intercô Nantes

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE



Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM. ADRESSE.

PROFESSION. MAIL.

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste* C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci :

durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement. Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine.

Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.

Ne m'autogère pas, je m'en occupe



De l'autogestion, théories et pratiques,
Collectif, éd. CNT-RP
350 pages, 15 euros

Ce livre explore deux aspects de l'autogestion, l'un historique, l'autre actuel, vivant, vivace, fait d'expériences, de réussites et parfois de déboires. Il s'agit d'éclairer une notion essentielle de la lutte des classes : le besoin viscéral de la classe exploitée de prendre ses affaires en main, tant dans l'entreprise que dans la société. À contre-courant des renoncements actuels, il est utile et nécessaire de revenir sur cette problématique émancipatrice. L'analyse de son itinéraire historique et politique nous permet

d'en donner une définition renouvelée et pragmatique. Mais l'autogestion n'est pas, loin s'en faut, une théorie figée ou un dogme. L'aspiration à ce principe se conjugue au présent aux quatre coins de la planète. C'est ce qui distingue fondamentalement cette pratique. Elle doit être un fait, ici et maintenant, ou elle ne sera rien demain. Ce livre* n'est pas une profession de foi. C'est un outil permettant d'enrichir notre compréhension, nos réflexions, nos luttes pour imaginer un autre futur. ●

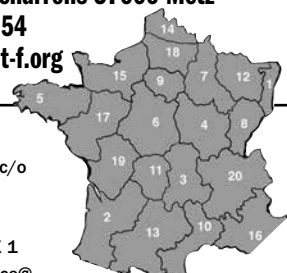
Editions CNT-RP

* précédente édition en 2013. Une partie des textes ont été renouvelés pour cette réédition.



Vous trouverez sur le site Internet www.cnt-f.org toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.

Bureau confédéral
5, place des charrons 57000 Metz
06 52 17 93 54
mél : cnt@cnt-f.org



1 Alsace

Union régionale CNT c/o
Lucha y Fiesta
BP 30017 67027
STRASBOURG CEDEX 1
09 52 91 12 14 alsace@
cnt-f.org

2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36,
rue Sanche-de-Pomiers,
33000 Bordeaux
06 95 52 69 71
ul33@cnt-f.org

3 Auvergne

Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne

Syndicat intercorporatif
de Saône-et-Loire
et de la Nièvre
19 rue du pavé
71290 Cuisery,
interco71@cnt-f.org,
06 01 22 17 94

5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT
BP 30423, 35004
Rennes CEDEX
06 34 98 30 72
bretagne@cnt-f.org

6 Centre

259, rue de Bourgogne,
45000 Orléans
interco.45@cnt-f.org

7 Champagne- Ardennes

Syndicats CNT Marne
BP 90009,
51201 Épernay CEDEX

8 Franche-Comté

Syndicats CNT Doubs
c/o CESL, BP 121,
25014 Besançon CEDEX
cnt-doubs@cnt-f.org
Syndicat intercorporatif
CNT Jura BP 98,
39140 Bletterans cedex

9 Île-de-France

Union régionale CNT
33, rue des Vignoles,
75020 Paris
01 43 72 95 34
br.rp@cnt-f.org

10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT
BP 90256, 6 rue d'Arnal
30000 Nîmes
ur.lr@cnt-f.org

11 Limousin

Union locale Limou-sin
6, rue de Gorre,
87000 Limoges,
cnt87@cnt-f.org

12 Lorraine

Union régionale CNT
ur.lorraine@cnt-f.org
UD CNT Moselle
5, place des Charrons,
57000 Metz
ud57@cnt-f.org

13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT
18, av. de la Gloire,
31 500 Toulouse
Tél 09 52 58 35 90

14 Nord Pas-de- Calais Picardie

Union régionale CNT 32,
rue d'Arras, 59000 Lille
03 20 56 96 10
ur59-62@cnt-f.org

15 Normandie

Syndicats CNT Calvados
BP 02,
14460 Colombelles Syn-
dicats CNT Seine- Mari-
time BP 411, 76057 Le
Havre CEDEX Syndicat
CNT Eure
interco27@cnt-f.org

16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000
bâbords 61, rue Conso-
lat 13001 Marseille

17 Pays la Loire

voir Bretagne
18 Picardie
Voir avec Nord Pas-de-
Calais

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT
20, rue Blaise-Pascal,
86000 Poitiers
05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT
44, rue Burdeau
69001 Lyon

RESISTE!



Les affiches sont de Pablo de la Fuente Galvez, graphiste chilien qui a réalisé la série «RESISTE!» sur la lutte du peuple Mapuche, ainsi que la série TERRORISTAS.